

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME SEPTIÈME

1888

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1888

serait facile avec d'autres constructions plus modernes dont les matériaux disséminés sur le sol présentent la forme naturelle de grandes dalles éminemment propres à ce genre d'ouvrage. M. Didelot pense donc qu'il serait utile, dans la description de l'étude de ces monuments, de réserver le nom de dolmen à ceux d'entre eux dont les fouilles auront été concluantes, ou tout au moins de rappeler par une épithète appliquée aux autres le résultat douteux des recherches ou la stérilité complète des fouilles. Cette réserve lui semble nécessaire pour rendre inattaquable l'interprétation de ces restes importants des civilisations passées.

M. le Président objecte que les fauves peuvent avoir enlevé les ossements, ce qui pourrait faire méconnaître un véritable dolmen si l'on admettait le critérium de M. Didelot.

A cela M. Didelot répond que, même dans ce cas, il resterait toujours quelque chose du mobilier funéraire.

M. Chantre affirme que les dolmens présentent certains caractères de construction que réalisent rarement de simples cabanes ou abris. D'ailleurs il n'est pas toujours facile de découvrir les sépultures qu'ils renferment, il faut parfois fouiller longtemps avant d'y parvenir. Mais il est incontestable que les faux dolmens ne sont pas rares. M. Chantre en donne comme exemple, ceux que l'on rencontre sur la route de Bourg-Argental à Saint-Étienne, ainsi qu'à Yzeron près de Lyon, par exemple.

COMMUNICATION

LES SÉPULTURES DE SOLUTRÉ

RÉPONSE A M. L'ABBÉ DUCROST

PAR M. G. DE MORTILLET

M. Ducrost, élève distingué et parfois collaborateur des meilleurs maîtres, de Ferry, Arcelin, Lortet et Chantre, a fait une

longue réponse à ma Note sur les sépultures de Solutré. J'en suis enchanté, parce que cela me permet de relever les objections et d'éclairer davantage la question qui est des plus importantes. Suivant une méthode fréquemment employée par ceux qui n'ont pas d'excellentes raisons à faire valoir, mon adversaire a compliqué la discussion en y introduisant une question accessoire : ma classification des temps paléolithiques. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, qui dans le cas présent est un pur hors-d'œuvre. Je m'enfermerai exclusivement dans ce qui concerne l'âge des sépultures. Pour le moment il ne s'agit pas d'autre chose.

Si j'écarte, non seulement comme inutile, mais encore comme nuisibles, les questions accessoires, je n'agis pas de même pour ce qui concerne les questions préalables. M. Ducrost en pose deux : la connaissance des lieux et les idées préconçues.

Il y a vingt ans environ, M. Ducrost était précepteur dans une famille qui habite tout près de Solutré. Depuis plusieurs années il est curé dans la localité même. Il prétend dès lors beaucoup mieux connaître le *Cros du-Charnier* que moi qui n'y suis allé que quatre fois. Au premier abord cette raison paraît très spécieuse. Pourtant en réfléchissant on peut se demander si l'habitant d'un pays portant toujours des lunettes bleues, ne verra pas toujours tout en bleu, tandis qu'un étranger arrivant sans lunettes ou avec des lunettes blanches ne se rendra pas bien mieux compte des couleurs naturelles. En outre, un étranger, grâce à des études spéciales et à la connaissance de termes de comparaison, peut souvent bien mieux apprécier des faits locaux que ne le ferait un indigène. Champollion et, pour ne pas sortir du bassin de la Saône, Chabas connaissaient bien mieux l'antiquité égyptienne que les savants qui habitent l'Égypte. La station de Solutré a été si fréquemment et si bien décrite qu'on peut dire qu'elle est connue de tout le monde.

La seconde question préalable est l'accusation de parti pris. Celle-là, par exemple, tombe on ne peut plus mal. M. Ducrost prétend n'avoir jamais changé d'opinion sur Solutré, moi j'ai changé deux fois, quel est celui des deux qui peut être accusé de parti pris?

Au commencement de 1868, de Ferry et Arcelin m'ont communiqué soit par lettre, soit par imprimés, les résultats de leurs premières recherches à Solutré. Je les signalai dans les *Matériaux pour l'histoire de l'Homme* en faisant toutes réserves sur les sépultures attribuées aux temps paléolithiques (année 1868, p. 36 et 107). Au mois d'août de la même année, je fus gracieusement invité par MM. de Ferry et Arcelin. Je fus avec eux visiter Solutré. Des fouilles avaient été préparées. J'allais voir deux sépultures au milieu des dépôts solutréens et une avec encaissement sur le chemin d'accès du Gros-du-Charnier, mais au milieu des dépôts paléolithiques. Séduit par tout cet ensemble si généreusement mis à ma disposition et par la visite des collections de deux fouilleurs, je me rangeai de leur avis, et l'annonçai dans les *Matériaux*, page 274.

Je retournai à Solutré pour y faire des fouilles avec M. Chantre dans l'intérêt du Musée de Saint-Germain. Il s'agissait de recueillir des objets et non de faire des recherches théoriques. Je ne pus donc m'occuper de la question des sépultures. Cependant les faits observés réveillèrent mes anciens doutes.

Ma troisième visite à Solutré a eu lieu le 23 août 1873, avec l'Association française pour l'avancement des sciences. Des fouilles étaient préparées. On a exploré une sépulture, qui n'a fait qu'augmenter mes doutes. Broca, le surlendemain de la course à Solutré, déclara « qu'une partie des sépultures de Solutré remontent à l'âge du renne ». M. Ducrost fait observer que « M. de Mortillet ne protesta pas ». Et plus loin, il demande : « Pourquoi M. de Mortillet a-t-il modifié ses idées premières sur les sépultures de Solutré ? Il nous apprend qu'il a fait de nouvelles recherches *à froid*, sans parti pris, sans idées préconçues, simplement pour arriver à la connaissance de la vérité, y aurait-il indiscretion à demander à M. de Mortillet quelle a été la nature de ces recherches ? »

Pas la moindre indiscretion, cher collègue. J'avais tout d'abord, sur des rapports manuscrits et imprimés, et m'en rapportant au fait général, combattu l'ancienneté des sépultures de Solutré. Peu après, grâce à de bienveillantes explications données sur place et

devant de riches collections, grâce surtout à des fouilles pratiquées devant moi, j'ai cru m'être trompé, et suivant ma bonne foi ordinaire, je l'ai proclamé bien haut. Par suite de nouvelles fouilles des doutes sont revenus, devais-je les crier sur les toits et donner sur de simples doutes un démenti à un maître tel que Broca, maître que j'aimais et estimais profondément ? J'ai trouvé beaucoup plus convenable et surtout beaucoup plus sage de ne rien dire avant d'avoir reconnu d'une manière certaine la vérité.

C'est pour atteindre ce résultat que je suis retourné une quatrième fois à Solutré. *A froid*, comme vous le soulignez. Pour ne subir aucune influence, j'ai évité toute compagnie, même celle du fouilleur habituel. Il n'est donc pas étonnant que vous n'avez pas connu mon passage. Je n'ai fait à cette époque pratiquer aucune fouille, dites-vous. Vous êtes dans le vrai. Je n'en avais pas besoin. J'avais assez vu des fouilles préparées, j'en avais fait exécuter à mon gré. Il ne me restait plus qu'à coordonner sur place tous les documents recueillis par des chercheurs tels que MM. de Ferry, Arcelin, Chantre et vous, à bien me rendre compte de la distribution des sépultures, à bien étudier la géologie et l'hydrographie locale. C'est ce que j'ai fait et suffisamment bien fait pour arriver à une conviction sincère et profonde qui me permet de proclamer ce que je crois la vérité. Je ne regrette qu'une chose, c'est que nous ne soyons pas du même avis, et je vais tâcher de vous convertir.

Cet exposé de mes recherches à Solutré suffit pour bien montrer que vous faisiez un simple roman en voulant établir que j'étais parti d'une idée préconçue. Dès lors votre vigoureuse péroraison n'a plus de raison d'être : « Les sépultures à Solutré sont un fait, or c'est surtout en matière de science que le fait prime l'hypothèse. » Oui, le fait prime l'hypothèse, mais il faut interpréter le fait convenablement. Personne ne nie le fait des sépultures de Solutré ; il ne s'agit que de savoir de quel âge elles sont, c'est l'interprétation, c'est toute la question. Nous sommes tous les deux dans ce fait, seulement nous différons dans l'appréciation.

Donc il y a des sépultures à Solutré, tout le monde l'admet.
Ces sépultures sont d'époques diverses, c'est encore générale-

ment admis. De Ferry en convient; M. Arcelin a dit à l'Association française, page 635 : « J'arrive aux squelettes. Il y en a de plusieurs époques au Cros-du-Charnier, ainsi qu'il est facile de le constater par les objets qui les accompagnent. Un squelette de jeune fille portait au doigt un anneau de bronze, etc. » D'après M. Ducrost : « Plus d'un combat a eu lieu au pied de ces hautes murailles de Solutré et le sol environnant fut jonché de cadavres. Les squelettes ne sont donc point rares au Cros-du-Charnier et on comprend qu'il faille procéder avec une attention scrupuleuse si on ne veut point opérer de confusion. » Et c'est un point pareil que l'on choisit pour renverser une donnée scientifique basée sur l'observation générale des faits, de ces faits réclamés si hautement par M. Ducrost ! Toujours est-il qu'il est incontestable qu'on doit agir avec la plus grande circonspection devant un pareil mélange de sépultures d'époques diverses.

Si tout le monde admet qu'au Cros-du-Charnier il y a des sépultures d'âges divers, tout le monde aussi reconnaît qu'il y a eu des glissements de terrain. Ce sont deux faits bien acquis. J'ai cité un glissement important, en 1806, signalé par Malte-Brun. M. Ducrost en indique un autre, en 1768, dont il a trouvé le récit dans les papiers d'une famille. Il le donne comme le premier (!). N'importe, voilà deux glissements fort importants qui, partant du Cros-du-Charnier, se sont prolongés jusque vers le village, menaçant les habitations et en détruisant même quelques-unes.

M. Arcelin, parlant du Cros-du-Charnier à l'Association française de Lyon, dit, page 632 : « Nous sommes là en présence d'une station à ciel ouvert, dont tous les débris ont été plus ou moins déplacés par des glissements dans le sens général de la pente du terrain, plus ou moins enfouis, par suite de l'accroissement séculaire de l'éboulis ».

M. Ducrost dans sa réponse : « Les foyers ont suivi le mouvement ondulatoire sans être disloqués... Ainsi encore a eu lieu un changement de niveau sans nuire aucunement à la stratification... L'un des foyers sera à une bien plus grande profondeur que l'autre, quoique tous deux cependant soient synchroniques ».

Notre collègue admet que les glissements ont produit de grandes

dénivellations entre les divers foyers. C'est exact et bon à retenir. Précédemment, à l'Association française, page 638, il allait même plus loin, il admettait des superpositions occasionnées par les glissements. « J'ai constaté, disait-il, que les amas de chevaux forment autour des foyers des murailles et ne se rencontrent au-dessous des foyers que par suite des glissements. »

Cela ne l'empêche pas de donner une coupe régulière de la station que je résume dans le tableau suivant.

Flèches à ailerons et débris néolithiques.	
(A) Foyers de l'époque dite solutréenne.	
Terrain stérile.	1 ^m ,50
Amoncellement de débris d'alimentation où domine le cheval, silex solutréens sans pointes typiques, foyers autour des amas d'os de chevaux.	0 ^m ,50
Terrain stérile.	1 ^m ,50
Couche peu épaisse d'os de chevaux.	.
.
Foyers sporadiques dans des éboulis sans consistance.	2 ^m ,00
.
Petits foyers.	.
Marnes du lias.	

Cette coupe, qui peut être vraie dans son ensemble, est faite de pièces et de morceaux. C'est une coupe théorique, nulle part elle ne s'est montrée complète et intacte au Cros-du-Charnier. Mais ce qu'il y a de certain, c'est la position de la couche (A), la couche à foyers solutréens. Elle couronne tout l'ensemble et formait autrefois la surface de tout le gisement. Il est donc tout naturel qu'on

y ait rencontré des sépultures tout comme dans les terrains voisins qui n'ont pas été soumis aux glissements.

Si maintenant ces sépultures sont à des profondeurs diverses cela tient aux dénivellements produits par les glissements et constatés par M. Ducrost lui-même. Cela tient aussi aux amas superficiels d'éboulis dont parle M. Arcelin.

Ce sont également ces glissements et dénivellations qui ont occasionnés les dérangements dans la position des squelettes des sépultures, dérangements que nie M. Ducrost, mais que j'ai personnellement constatés dans les trois sépultures de la couche à foyers qui ont été fouillés devant moi. Il sont du reste affirmés par M. Arcelin qui, au Congrès de Norwich, décrivait ainsi les sépultures de la couche (A), en collaboration avec de Ferry : « Les individus se trouvent tantôt dans l'axe du foyer lui-même, tantôt par côté... Les corps ne sont jamais dans une position horizontale, mais inclinés à droite ou à gauche, les pieds ou la tête plus haut ou plus bas, comme s'ils avaient glissé sur d'anciennes déclivités, »

MM. de Ferry et Arcelin attribuaient au paléolithique toutes les sépultures de la couche (A) en contact avec les foyers solutréens. Ils prétendaient posséder les débris de plus de 50 de ces sépultures. Lorsqu'en 1873 Broca voulut étudier les crânes, il n'en trouva que 18 en bon état. Sur ces 18 crânes

Le plus fort indice céphalique était 88,26

Le plus faible. 68,34

soit en chiffre rond une différence de 20 unités. Or dans une race pure la différence est au plus de 10 à 12, jamais elle ne dépasse 15. La race des sépultures du Gros-du-Charnier était donc une race très mélangée, ce qui n'aurait pas dû exister dans une race réellement paléolithique. Des 18 crânes étudiés 6 étaient brachycéphales et 7 franchement dolichocéphales. Or tout ce que l'on sait de l'homme fossile européen nous le représente comme éminemment dolichocéphale. (*Association française, Lyon, p. 654.*)

Voilà pour la race. Examinons maintenant le rite funéraire. De Ferry regardait comme solutréennes les sépultures qui se ren-

contraient avec des foyers. Ils les a dénommées *foyers-sépultures*. Mais rien n'est régulier dans ces sépultures. Au Congrès de Norwich, de Ferry et Arcelin ont dit : « La plupart des foyers supportent un ou plusieurs squelettes... Les individus se trouvent tantôt dans l'axe du foyer lui-même, tantôt par côté. » A Lyon, *Association française*, page 635, M. Arcelin donnait encore des indications plus vagues. Les sépultures « reposent toujours sur, dans ou sous des foyers de l'âge du renne ». C'est tout naturel, les sépultures ayant eu lieu dans une couche superficielle de débris de cuisine pleine de foyers ont dû se trouver forcément sur, dans ou sous ces foyers, quelle qu'ait été l'époque [des ensevelissements. La position de ces sépultures ne prouve donc absolument rien.

M. Ducrost, également à la réunion de Lyon de l'Association française, réduisait de beaucoup le nombre de ces fameuses sépultures paléolithiques dites foyers-sépultures. Suivant lui, page 621 : « Parmi les nombreux squelettes humains mis au jour depuis le commencement des fouilles sept à huit environ reposaient directement sur des foyers. » Et un peu plus loin, page 662 : « Les sépultures sur les foyers et dans les foyers sont rares, et encore quelques-unes de ces dernières ont été pratiquées postérieurement. »

Le curé de Solutré s'acheminait donc tout doucement vers la vérité, que j'ai formulée dans une première note. Avant les glissements de terrain, la surface du Cros-du-Charnier était à peu près uniforme. Le sol superficiel, sans compter quelques éboulis et objets divers, se composait, comme l'a très bien établi M. Ducrost dans sa coupe, d'une couche de débris de cuisine garnie de nombreux foyers. C'est dans cette couche qu'à diverses époques ont eu lieu des ensevelissements, comme dans les terrains voisins. Les foyers solutréens se trouvant très abondants dans la couche superficielle de débris paléolithiques, les sépultures, beaucoup plus récentes, se sont naturellement trouvées dessus, dedans ou dessous ces foyers, dans leur axe ou à côté. Il ne pouvait en être autrement. Ces sépultures accidentellement et diversement en contact avec des foyers paléolithiques sont beaucoup plus récentes et du

même âge que celles observées au pourtour du Cros-du-Charnier. Ces conclusions découlent de l'étude attentive des faits, observés et interprétés sans parti pris et sans idées préconçues.

La séance est levée à 6 heures.

L'UN DES SECRÉTAIRES : F. LESBRE.